

LE PORTEFEUILLE DE LA BANQUE
D'EXPANSION INDUSTRIELLE

Question n° 894—**M. Rodrigue:**

1. Est-ce que la Banque du Canada a acheté au cours de l'année 1969 des obligations de la Banque d'expansion industrielle et, dans l'affirmative, quel est le montant des obligations acquises par la Banque du Canada?

2. Quel est le taux d'intérêt moyen payé sur ces obligations par la Banque d'expansion industrielle?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1. La Banque du Canada a acheté toutes les obligations émises en 1969 par la Banque d'expansion industrielle. Le total des émissions au cours de cette période est de \$132,300,000 dont \$86,700,000 ont servi à remplacez des obligations venant à échéance.

2. Le taux d'intérêt moyen payé par la Banque d'expansion industrielle sur les obligations émises au cours de 1969 a été de 8.20 p. 100.

LE PROGRAMME DE MOBILITÉ DE LA MAIN-
D'ŒUVRE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 902—**M. Muir (Cape-Breton-The Sydneys):**

1. Depuis janvier 1968, le Centre de la main-d'œuvre du Canada a-t-il accordé, dans le cadre du programme de mobilité de la main-d'œuvre, des subventions et des prêts par l'intermédiaire de ses bureaux de: a) Sydney Mines, b) Sydney-Nord, c) Sydney (Nouvelle-Écosse) et, dans l'affirmative, combien?

2. Des subventions ou prêts ont-ils été refusés par chacun de ces bureaux et, dans l'affirmative, a) combien, b) pour quelles raisons?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Oui. Dans le cadre du programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada, seules les subventions sont autorisées. Nous ne disposons pas de renseignements statistiques détaillés pour la période du 1^{er} janvier 1968 au 31 mars 1968. Les chiffres ci-après sont pour les années financières 1967-1968 et 1968-1969 au complet, ainsi que pour la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 1969, selon le genre de subventions:

	Subven- tions de voyage de stagiaires	Subven- tions de prospec- tion	Subven- tions de déplace- ment	Total
a) Sydney Mines	11	8	13	32
b) North Sydney	176	41	29	246
c) Sydney	466	103	120	689

2. a) Oui. Sydney Mines en a refusé 79, North Sydney 26 et Sydney 14.

b) Les subventions à la mobilité n'ont pas été autorisées parce que les personnes en cause ne répondaient pas à une ou à plusieurs

des conditions suivantes, exigées conformément au Règlement sur la mobilité de la main-d'œuvre: ces personnes n'étaient pas en chômage au moment de présenter leur demande; il y avait un emploi disponible dans la localité même; il n'y avait pas de possibilités d'emploi dans la nouvelle localité choisie; la région où la personne désirait aller n'était pas la région la plus proche où un emploi approprié était disponible; le client n'a pas été accepté à l'examen médical exigé par l'employeur ou l'institution de formation.

DÉFENSE NATIONALE—ÉCONOMIES RÉALI-
SÉES DUES À L'ÉLIMINATION DE MILICES

Question n° 907—**M. McKinley:**

1. Quelles économies totales le gouvernement a-t-il réalisées à la suite de l'annonce récente de l'élimination progressive des milices et de la fermeture des salles d'exercice au Canada?

2. Quelles économies le gouvernement réalisera-t-il en particulier grâce à la fermeture des salles d'exercice de Wingham et à l'élimination du 21^e Régiment d'artillerie de campagne?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Environ 15 millions de dollars.

2. En calculant les frais approximatifs occasionnés par le maintien d'une unité de milice, on doit tenir compte de certains facteurs. Les frais de fonctionnement et d'entretien de la salle d'exercice, ainsi que la solde des membres de l'unité, constituent des frais de base, mais il y a certaines autres dépenses qui ne peuvent être aussi facilement déterminées à l'échelle de l'unité, comme la fourniture et l'entretien de l'équipement, la solde du personnel de soutien de la Force régulière, les voyages, les vivres, l'habillement, etc. On estime que l'élimination du 21^e Régiment d'artillerie de campagne et la fermeture de la salle d'exercice de Wingham (Ontario) permettront d'économiser environ \$40,000.

L'EMPLOI DE PICLORAM À LA FRONTIÈRE
CANADO-AMÉRICAIN

Question n° 909—**M. McCleave:**

1. Se sert-on de picloram pour marquer la frontière terrestre entre le Canada et les États-Unis?

2. Quelles sont les formules des quantités utilisées, et quelles sont les mesures de protection relatives à cet usage?

3. Depuis combien de temps le picloram existe-t-il, qui l'a inventé, quelles expériences ont été tentées pour déterminer ses effets sur le feuillage et sur les animaux, les humains ou les oiseaux, et le sol et l'eau?

4. Pour quels motifs a-t-on décidé de marquer la frontière?

5. Cette décision a-t-elle été prise sur l'initiative du gouvernement canadien ou du gouvernement américain?

6. Qui va fournir le picloram?

7. Qui va appliquer le produit?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le picloram est un ingrédient de l'herbicide employé pour délimiter la frontière.